

**Destinataires :**  
**Parents d'élèves**  
**Parents d'enfants accueillis en crèches**

A Baume les Dames, le 8 mai 2020

**Objet : Information sur la réouverture des établissements scolaires relevant du 1<sup>er</sup> degré et des établissements d'accueil des jeunes enfants (crèches, multi accueils)**

Madame, monsieur,

La réouverture des établissements scolaires et des accueils collectifs annoncée par le Président de la République à partir du 11 mai prochain a suscité bon nombre d'interrogations de la part de l'ensemble des acteurs : collectivités, enseignants, accueils périscolaires, parents d'élèves...

Le présent courrier a pour objectif de vous délivrer une information complète sur les décisions qui seront mises en œuvre sur le territoire de la Communauté de communes Doubs Baumois (CCDB).

**1) Réouverture des établissements scolaires relevant du 1<sup>er</sup> degré et des accueils de loisirs :**

Concernant le Département du Doubs, il était prévu d'accueillir les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CM2 à partir du jeudi 14 mai ; l'ensemble des élèves devait ensuite être accueilli dès le lundi 18 mai.

En charge des compétences scolaire et périscolaire, la CCDB a la responsabilité d'organiser au mieux les moyens nécessaires (en locaux, en personnel, en matériel...) permettant la réouverture des écoles, en concertation avec l'Académie, les directeurs d'écoles, les responsables des accueils de loisirs et les maires des communes concernées.

Ainsi un important travail collectif a été conduit dans des délais extrêmement courts, afin d'étudier les conditions d'une ouverture des établissements respectant le protocole sanitaire élaboré par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Ce travail et cette concertation ont permis d'arrêter les décisions suivantes, en accord avec les représentants de l'Académie et les directeurs d'écoles :

- La reprise des écoles pour les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CM2 aura lieu à partir du **lundi 18 mai** ;
- La reprise des écoles pour les élèves des autres niveaux aura lieu à partir du **lundi 25 mai** ; tous les niveaux de maternelle et d'élémentaire seront alors accueillis à cette date.

Il était indispensable de reporter la reprise d'une semaine, afin que l'ensemble des conditions soient réunies pour accueillir les enfants (protocole d'accueil, désinfection et aménagement des locaux notamment), selon la nouvelle organisation pédagogique de chaque école qui sera définie par les enseignants.

**Cette réouverture des écoles se fera dans les conditions suivantes :**

- Pour les élèves scolarisés en maternelle :
  - Les enfants seront accueillis par groupe de 8 à 10 enfants ;
  - Les enfants scolarisés en petite section et en moyenne section seront accueillis **uniquement les matins, sans restauration scolaire**, les temps de sieste ne pouvant pas être organisés.
  
- Pour les élèves scolarisés en élémentaire :
  - Les enfants seront accueillis par groupe de 10 à 12 enfants.
  
- En fonction des effectifs des enfants et des capacités d'accueil des locaux, l'organisation de la semaine scolaire pourra être différente d'une école à une autre :
  - \* soit les élèves seront accueillis 4 jours par semaine ;
  - \* soit les élèves seront accueillis en alternance : 1 jour sur 2 (un groupe est accueilli lundi et jeudi, le 2<sup>ème</sup> groupe mardi et vendredi) ou 2 jours consécutifs (un groupe est accueilli lundi et mardi, le 2<sup>ème</sup> groupe jeudi et vendredi).

**Les directeurs d'écoles vous informeront la semaine du 11 mai sur ces modalités d'organisation.**

- Concernant les services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire :

Ils seront ouverts aux jours, horaires et lieux habituels, y compris les mercredis.  
Les enfants seront accueillis dans la limite des places disponibles ; il est donc recommandé de vous renseigner auprès du gestionnaire de l'accueil de loisirs.  
Ces services seront facturés aux familles dès la fréquentation de l'enfant, selon les modalités de tarifs en vigueur.
  
- Transports scolaires :

D'après les informations communiquées par la Région, les transports devraient être assurés normalement (avec un protocole particulier et notamment l'occupation d'un siège sur deux).  
Les enfants de maternelles (pour les 3 niveaux de PS, MS et GS) ne pourront pas prendre les transports scolaires, pour des raisons d'indisponibilité des accompagnateurs scolaires (réaffectés en renfort de l'accueil des enfants) et de non-respect des règles de distanciation avec les enfants.

## 2) Réouverture des établissements d'accueil des jeunes enfants :

La CCDB exerce par ailleurs la compétence petite enfance : dans ce cadre elle a également la responsabilité d'examiner les possibilités de réouverture des établissements d'accueil des jeunes enfants (crèches, micro-crèches, multi accueils...).

Suite à un travail similaire de concertation et d'évaluation des capacités d'accueils des différentes structures, la CCDB a décidé d'ouvrir l'ensemble des établissements dès le **lundi 11 mai**, aux jours, horaires et lieux habituels.

Ces accueils seront facturés aux familles dès la fréquentation de l'enfant, selon les modalités de tarifs en vigueur.

## 3) Continuité du service d'accueil des enfants des personnels autorisés, scolarisés sur le territoire :

En place depuis le 17 mars dernier, ce service est maintenu. Il sera élargi aux enfants des enseignants et des personnels travaillant dans les écoles, les accueils de loisirs et les crèches dès la réouverture de ces établissements.

Initialement ouvert sur 4 sites, ce service sera désormais ouvert de la manière suivante :

- Du lundi 11 au vendredi 15 mai : le service sera ouvert sur 2 sites :
  - A l'Espace Méry à Baume les Dames dans les locaux de l'accueil périscolaire ;
  - A Roulans dans les locaux de l'accueil périscolaire également.Les modalités d'accueil et d'inscription restent inchangées.
  
- A partir du lundi 18 mai : les enfants (quel que soit leur niveau) seront accueillis par les enseignants et par les accueils périscolaires dans leur école habituelle. Ces services seront alors facturés aux familles à partir de cette date.

Au nom des élus et des services de la CCDB et de l'ensemble des partenaires, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude Maurice, Président

